

-----  
D E C R E T N° 79/573 du 13/10/79  
portant nomination de Monsieur IWANDZA Raphaël  
en qualité de Directeur du Financement du Déve-  
loppement.  
-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur IWANDZA Raphaël, Inspecteur Principal de  
5° échelon des Postes et Télécommunications, précédemment Direc-  
teur des Investissements au Ministère du Plan, est nommé Directeur  
du Financement du Développement au Ministère du Plan.

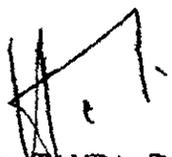
Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes les dispositions  
antérieures contraires prend effet à compter de la date de prise  
de fonction par l'intéressé et sera enregistré et publié au Jour-  
nal Officiel de la République Populaire du Congo.

Fait à Brazzaville, le 13 OCTOBRE 1979

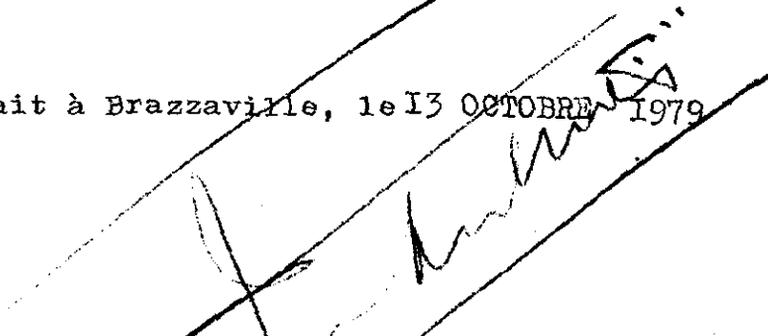
Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement  
Le Ministre du Plan

Pierre MOUSSA.-

Le Ministre du Travail et de  
la Justice, Garde des Sceaux

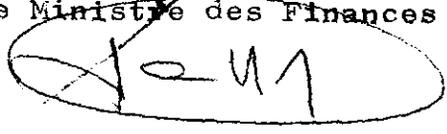


Victor TAMBA-TAMBA.-



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances



Henri LOPES.-